Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 089-218900918-20260605-DE_060_2026-DE

CHÂTEL CENSOIR
LA MAIRIE

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du vendredi 05 juin 2026

Date de la convocation: 01/06/2026

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Votants: 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Le cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence d'Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL, Jean-Jacques DEBIEVE, Flavie ROUSSEAU, Annick IENZER, Clara CHADELAUD, Mike SALIGOT, Christophe OPEC, Gwenaëlle JANIK, Johan SCHOLLAERT, Yasmina ROULT, François CANIVET, Stéphane JACQUES

Représentés : Francine VINTZEL représentée par Christophe OPEC

Excusés :

Absents:

Motion pour la création d'un SIVOS - (DE_060_2026)

Le Maire présente au Conseil municipal l'état d'avancement de la démarche en vue de la création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) dans la perspective de porter le fonctionnement et l'investissement de l'école actuellement communale de Châtel-Censoir. Dans ce cadre, il explique que les participants à la démarche, représentant les communes, ont proposé de présenter à la population des communes une motion de soutien.
Il invite le Conseil municipal à soutenir cette proposition
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
SOUTIENT la proposition de motion relative au projet de SIVOS et en accepte le texte annexé à la présente délibération,
AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.
Annexe : motion de soutien à la création d'un SIVOS

Une école de territoire

Comme le disait l'Abbé Sieyès : « nous ne sommes rien soyons tout ! ».
C'est avec cet état d'esprit que l'école de Châtel-Censoir se transforme pour devenir une école de territoire.
Dans un contexte, de décroissance démographique dans lequel l'Etat et les élus ruraux sont le plus souvent dans une approche subie où ils gèrent la pénurie de moyens en essayant d'offrir « la moins mauvaise éducation à leurs enfants », nous voulons, au contraire, nous inscrire dans une démarche active et choisie visant à créer un pôle d'attractivité d'éducation rural d'excellence.
Notre ambition est de pouvoir accueillir toutes les familles qui ont des enfants afin qu'ils puissent trouver de la naissance à 11 ans un pôle de proximité pour éduquer leurs enfants.
Ce pôle d'excellence territorial sera un pôle inclusif dans lequel dès le plus jeune âge les enfants pourront trouver un accueil sécurisant et épanouissant qui, jouxtant l'école maternelle et primaire, donnera aux enfants l'envie de passer « voir les grands ».
Dans un monde troublé et qui fait peur, il privilégiera la co-éducation avec les enseignants de l'éducation nationale, les éducateurs du périscolaire, les parents, et de façon plus élargie tous ceux qui pensent « qu'il faut un village pour éduquer les enfants ». Avec d'autres mots, il s'agit de mailler le territoire et d'investir le rural.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 089-218900918-20260605-DE_060_2026-DE

CHÂTEL CENSOIR
LA MAIRIE

Des « 1000 premiers jours » aux « portes de l'adolescence », l'enfant sera élevé dans toutes ses dimensions. Au-delà des savoirs académiques, une place très importante sera donnée au développement corporel, à l'acquisition de l'autonomie, mais aussi de la vie en collectif, à l'enrichissement culturel, et à la maîtrise des technologies, qu'elles soient numériques ou pas. A proximité d'un Ehpad, il privilégiera une approche intergénérationnelle mais sera aussi un havre de proximité pour les mères de famille qui travaillent à l'Ehpad.
L'enfant ne quittera pas cet « endroit privilégié » jusqu'à son entrée en collège, et après nous porterons une attention toute particulière aux horaires des transports scolaires desservant le collège et le lycée (il est hors de question que l'élève parte à 7 heures le matin et rentre trop tard en fin de journée). Par ailleurs, en lien avec l'Education nationale, la Communauté de communes, le Département et la Région, des aménagements seront prévus visant à rendre la scolarité des enfants ruraux moins douloureuse : scolarité au plus proche et au plus vite (Cité des Chaumes à Avallon), emplois du temps ramassés, possibilité de faire du télétravail avec un enseignant à distance et un éducateur sur place, inscription dans le PEDT de la CCAVM/Avallon.
Un projet d'une telle ambition ne peut s'envisager que sous un angle collectif, en rassemblant les énergies des communes partageant cette ambition au sein d'un projet commun et co-construit, puis géré en commun une fois déployé.
Tout ne se fera pas en un jour, mais ce projet se fera et nous y croyons.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Joël BOISSIERE

Le Maire,

Olivier MAGUET